

ATTENTION : VOUS NE POUVEZ PLUS RETIRER DE CHÈQUES LIRE À L'ACCUEIL DU FNAS

Depuis le 1^{er} janvier nous ne disposons plus de chèques à l'accueil du FNAS. Vous pouvez venir pour les commander mais vous ne pourrez pas repartir avec. Ils vous seront envoyés par courrier recommandé directement par le fabricant afin de raccourcir les délais de traitement des commandes de Chèques Lire®. Le délai de réception est de l'ordre de 3 à 4 semaines.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT pour vos commandes de fin d'année ! Le mois de décembre est très chargé pour tout le monde et les délais pourraient s'allonger.

AMÉLIORATION DES GRILLES DE PRISE EN CHARGE POUR 2024 !!

Cette amélioration, rendue possible par l'augmentation du taux de contribution au FNAS, a été retardée du fait de la crise sanitaire.

Elle est enfin proposée par vos élus et validée par l'Assemblée générale de juin dernier.

Le calcul du Quotient Familial évolue, les taux de prise en charge augmentent jusqu'à + 7 %. Les nouvelles Grilles seront bientôt en ligne et s'appliqueront pour toutes les demandes reçues à partir du 1^{er} janvier 2024 et tous les séjours 2024 traités avant le départ.

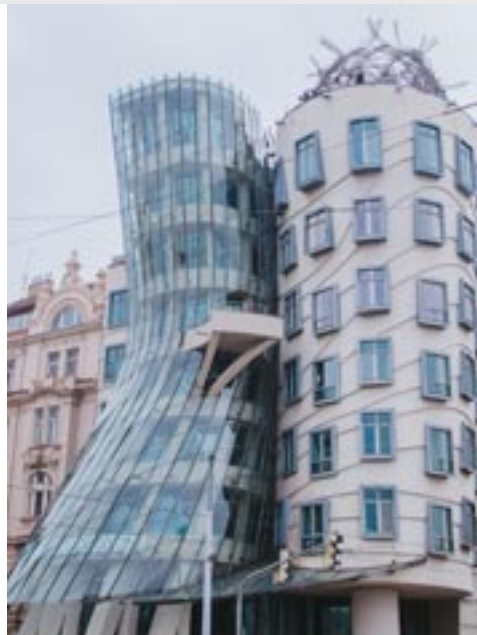
La répartition des lieux de séjours sur les 3 grilles est modifiée pour être plus claire. Les grilles deviennent :

- **En Grille 1 : le Tourisme Social et Solidaire (responsable, durable, respectueux des vacanciers, des salariés et de la nature) :**
C'est-à-dire l'ensemble des organismes de tourisme social, les emplacements « nus » en camping, les voyages FNAS, les lieux référencés par le FNAS comme « tourisme durable », les auberges de jeunesse référencées, les gîtes d'étape et les refuges de montagne
- **En Grille 2 : locations de Gîtes d'autres réseaux, ni tourisme social ni tourisme professionnel marchand :**
Les gîtes, bungalows et autre constructions légères dans les campings, les réseaux Gîtes de France et Clévacances, les locations auprès des offices du tourisme.
- **En Grille 3 : le Secteur marchand :**
Agences de voyage, hôtels, opérateurs de tourisme du secteur marchand, non affiliés à l'UNAT ou à l'ANCAV SC, les locations de vacances du secteur marchand, les structures à l'étranger ne répondant pas aux critères précédents.

SÉJOURS D'AUTOMNE 2023

PRAGUE POUR LA TOUSSAINT

Il ne reste plus de places pour ce séjour. Nous sommes heureux que vous retrouviez le plaisir des voyages de groupe que nous organisons.



LE FNAS A PRESQUE 50 ANS !

Oui, on sait : il ne les fait pas. Quoi qu'il en soit, ça se fête !

À cette occasion nous vous proposons la veille de l'anniversaire, du 24 au 26 novembre, un week-end insolite à PARIS.

Nous vous accueillerons dès le vendredi soir, afin que vous soyez frais et dispos le lendemain matin.

Dans la journée du samedi et du dimanche, des balades et visites dans Paris, accompagnées de guides, vont vous être proposées pour découvrir la ville sous un angle plus particulier, plus quelques surprises artistiques...

On ne vous en dit pas plus !

Le samedi soir, évidemment, nous fêterons dignement l'évènement.

La séparation aura lieu le dimanche soir, sauf si vous êtes représentant du personnel et que vous participez à la Journée d'étude du lendemain.

Voilà... C'est une présentation un peu succincte, mais on ne veut pas tout vous dire !



ATTENTION LES PLACES SONT LIMITÉES !

Si vous êtes intéressé, les informations et fiche d'inscription sont [sur notre site internet](#).

SÉJOUR DE PRINTEMPS 2024

À l'occasion des 50 ans du FNAS, nous vous préparons un séjour exceptionnel à plusieurs titres : sa durée, sa préparation avec l'accompagnement de nos ouvriers droit réunionnais et un reste à charge réduit pour permettre au plus grand nombre de partir.

Nous vous emmènerons pour 10 jours dans l'océan Indien sur l'île de la Réunion et l'île Maurice.

Nous prévoyons 6 départs successifs, avant et pendant les vacances scolaires de métropole, entre le 30 mars et le 30 avril 2024.

Nos ayants droit réunionnais pourront se joindre à nous sur la fin de chaque période pour la partie du séjour sur l'île Maurice.

Tous les détails de ce voyage seront bientôt en ligne.



Contactez-nous pour plus d'information à printemps@fnas.net

IMPORTANT !!

ENVOYEZ-NOUS les nouveaux **certificats de scolarité ou cartes d'étudiant** de vos enfants majeurs à charge fiscale, pour que nous puissions traiter vos demandes de prise en charge. Faites-le par courriel à l'adresse contact@fnas.net

LE NUMÉRO D'APPEL SPÉCIFIQUE POUR LES ENTREPRISES

Le service entreprise est joignable directement du lundi au vendredi entre 14h et 17h au **01 44 24 72 88**.